



Durée de travail minimum

Par **Pierro15**, le **03/12/2013** à **21:30**

Bonjour,

J'ai un contrat de 15 h hebdomadaires réparties comme suit :

8h-10h et 16h-16h30 du lundi au samedi.

Ces horaires sont ils légaux ?

Certains me disent que ma demi heure travaillée devrait être ralongée sur une heure... Est-ce vrai ?

L'inconvénient avec ces horaires c'est que je dois rentrer chez moi et que je fait beaucoup de trajet pour très peu d'heures...

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **03/12/2013** à **22:09**

Bonjour,

Il faudrait déjà se référer à la Convention Collective applicable et que vous indiquiez son intitulé exact à défaut de son numéro...